

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE ROIFFIEUX

\*\*\*\*\*

Séance du **20 janvier 2009**

\*\*\*\*\*

L'an deux mil neuf et le 20 janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de ROIFFIEUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Maurice BERCHU**, Maire.

Présents : Mmes et Mrs, AUBERT Jocelyne, BOROT Valérie, CHAMBON Martine, CHAUSSINAND Bruno, CHAZOT Franck, CLAVIER Philippe, CLEMENT Nathalie, FAURIE Christophe, FROMENTOUX Chantal, GOUDARD Thierry, GRENIER Françoise, HEYRAUD Gérard, JAMONAC Claude, MARTEL Danièle, MAULARD Alain, PASCAL Joël, POIX Chrystel, RACAMIER Nathalie, SITZIA Eric, TETE Jean Louis.

Absents ayant donné pouvoir: Monsieur DELORD Christophe (pouvoir à Monsieur BERCHU Maurice)

Absent excusé : Madame MICHAUD Françoise

Arrivé en cours de séance :

Secrétaire de séance : Mme BOROT Valérie

Date d'affichage et d'envoi de la convocation : le **13 janvier 2009**

---

## **2009.01.01– AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA ROUTE DU GRAND PRE ET DU CHEMIN DE L'Auvergnat**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le cabinet Julien et Associés avait été retenu dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre relatif à l'aménagement de la route du Grand Pré pour un montant de 12 000 € HT correspondant aux 150 000 € HT de travaux. Il ajoute qu'il a été décidé d'aménager également le chemin de l'Auvergnat dans la continuité de la route du Grand Pré. Après consultation des entreprises, le montant de la tranche Chemin de l'Auvergnat s'élève à 77 092 € HT. Il est nécessaire de conclure un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre établi avec le cabinet Julien.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal

✎ **autorise** Monsieur le Maire à signer un avenant avec le cabinet Julien pour un montant de 7000 € HT soit 8372 € TTC et toutes les pièces y afférent.

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 22

**2009.01.02– CHOIX D'UNE ENTREPRISE POUR LA  
MISSION DE COORDINATION SPS POUR  
LE CHANTIER DE L'AMENAGEMENT DE  
LA ROUTE DU GRAND PRE ET DU  
CHEMIN DE L'Auvergnat**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour la mission SPS relative à l'aménagement de la route du Grand Pré et du Chemin de l'Auvergnat.

Les entreprises devaient faire une proposition pour une mission SPS de niveau 3 aux caractéristiques suivantes : travaux estimés à 200 000 € HT, durée estimée des travaux 3 mois et début des travaux : Février 2009.

Cinq entreprises ont répondu dans le délai imposé, soit le 08 janvier 2009 à 12 h 00.

Leurs propositions sont les suivantes :

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
Bureau VERITAS	752.00	899.39
SPS Co	1470.00	1758.12
Alpes Contrôles	1764.00	2109.74
APAVE	870.00	1040.52
SOCOTEC	1950.50	2332.80

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

✎ **Autorise** Monsieur le Maire à retenir l'entreprise Bureau VERITAS pour un montant de 752 € HT soit 899.39 € TTC.

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 22

## **2009.01.03– FIXATION DES DROITS DE PLACE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Syndicat des Commerçants non sédentaires Drôme – Ardèche a donné un avis favorable à la proposition de tarifs pour l'année 2009 faite par le Conseil municipal le 09 décembre 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **fixe** les tarifs de droits de place à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 comme suit :

### **Emplacements communaux :**

- Commerçants ambulants : **0.90 € le m<sup>2</sup> par jour** avec un minimum de perception d'une journée

**Fête votive :** Commerçants ambulants, forains, manèges, jeux, spectacles de toute nature, etc :

- **Forfait de 54 € jusqu'à 160 m<sup>2</sup>**
- **0.90 € le m<sup>2</sup> au dessus de 160m<sup>2</sup>**
- 

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 22

## **2009.01.04– CONTRATS DE MAINTENANCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal

- le contrat de maintenance pour l'année 2009 des logiciels informatiques et de systèmes d'exploitation établi par la société MAGNUS, d'un montant de **1632.32 soit 1952.25 € TTC**(pour mémoire en 2008 1591.56 € HT soit 1903.51 € TTC)
- Le contrat de maintenance du 1<sup>er</sup> semestre 2009 pour le logiciel informatique de la bibliothèque d'un montant de **281.76 € HT soit 336.98 € TTC**(pour mémoire en 2008 : 274.26 € HT soit 328.01 € TTC.)

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux :

☞ **Acceptent** ces contrats de maintenance.

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 22

## **2009.01.05– CONTRATS D'ASSURANCE**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la revalorisation des primes des contrats d'assurance pour notre commune par les assurances GENERALI France pour l'année 2009.

Il donne le détail de ce contrat pour l'année 2009 comme suit :

<b>Contrat</b>	<b>2009</b>
Contrat n°72076539 PJ Col.Territoriales	597.51
Contrat n°AH288098 Kangoo	320.15
Contrat n°53065463 Renault Trafic	309.57
Contrat n°53065535 DEUTZ	114.79
Contrat n°53065536 Renault B120	551.33
Contrat n°53441049 JCB Tracto Pelle	845.91
Contrat n°54274371 ISEKI	127.89
Contrat n°54765542 BERLINGOT	259.17
Contrat n°56592878 Tracteur MASSEY FERG	501.11
Contrat n°AA346382 Informatique	230.23
Contrat n°AH498281 Contrat engin chantier	1221.9 9
Contrat n°AA710459 Multirisques	12365.83
Réduction sur contrat multirisques	- 803.07
	<b>16 642.41</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **accepte** le contrat d'assurances établi par les assurances GENERALI France, Denis GRIZARD, 12 boulevard de la république, 07100 ANNONAY d'un montant global de **16 642.41 € pour l'année 2009.**

☞ **précise** que le crédit correspondant sera inscrit au compte 616 du budget primitif 2009.

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 22

## **2009.01.06– DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DEFENSE**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Ministère de la Défense a demandé à ce que soit désigné un représentant Défense parmi les membres du Conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Désigne** Monsieur Alain MAULARD comme représentant Défense de la commune de Roiffieux.

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 21

Abst : 1

## **2009.01.07– AVENANT AU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE**

Monsieur le Maire présente aux élus l'objet et les modalités de l'avenant N°2 au contrat enfance jeunesse de Roiffieux à signer entre la commune et la CAF du Haut Vivarais. Il est entendu que cet avenant ne modifie pas le terme initial du contrat enfance jeunesse qui reste fixé au 31/12/2009.

Il rappelle qu'un premier avenant a été conclu en 2008 pour l'ouverture du centre aéré les mercredis.

Après signature, le contrat ainsi modifié comportera un volet jeunesse avec deux actions :

- Action N°1 : fonctionnement d'un club ados  
Cette action continuera d'être financée par la Caf aux mêmes conditions que précédemment.

- Action N°2 : fonctionnement d'un accueil de loisirs du mercredi :  
Pour cette action nouvelle, une indemnité forfaitaire annuelle correspondant à 55% du reste à charge de la commune sera versée à la commune par la Caf après production des documents obligatoires.

Un volet Enfance avec une action :

- Action N°3 : Fonctionnement d'un Relais d'Assistantes Maternelles

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

**1/ Accepte** le principe de la signature dudit avenant au contrat enfance jeunesse

**2/ Mandate** Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 22

## **2009.01.08– CREATION D'UN EMPLOI A TEMPS NON COMPLET DE 16H00**

Compte tenu de l'accroissement du nombre moyen d'enfants utilisant le service de restauration scolaire et de ce fait, du temps nécessaire à leur encadrement et à l'entretien des locaux, Monsieur le Maire propose aux conseillers de créer un emploi à temps non complet de 16h00, en remplacement d'un temps non complet de 14h00.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Accepte** la création d'un emploi à temps non complet de 16h00

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 21

Abst : 1

## **2009.01.09– CESSION DE VOIRIE- PICANCEL**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la Commission Urbanisme a été saisie d'une demande de Monsieur Clément BOYER.

Monsieur BOYER va acquérir la parcelle de Monsieur CHENEVIER cadastrée E 421.

Il souhaiterait acquérir une parcelle de forme trapézoïdale d'environ 80 m<sup>2</sup> jouxtant cette parcelle.

Dans cette demande écrite, il s'engage à payer les frais de géomètre et les frais de notaire relatif à cette transaction.

Cette parcelle fait partie de la voirie communale de Roiffieux.

La Commission Urbanisme lors de sa réunion du 16 décembre a émis un avis favorable à la demande de Monsieur BOYER.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal

☞ **Confirme** la position de la Commission d'Urbanisme

☞ **Accepte** le principe de la cession de parcelle à Monsieur Boyer Clément.

Présents : 21

Votants : 22

Pour : 22

## QUESTIONS DIVERSES

### ❖ **Débat d'Orientation Budgétaire**

Monsieur le Maire rappelle en préambule le souci de la municipalité de rester attentif et vigilant aux dépenses communales tout en continuant à investir pour le futur.

Les grands projets pour 2009 sont les suivants :

Voirie :

- Carrefour des Quatre Chemins
- Route du Grand Pré et Chemin de l'Auvergnat
- Transformateur route des Pilles
- Etude de la création de route Beaumarais

Assainissement :

- Egout Quartier Pont de la Bique Ouest
- Etude du raccordement Près de Jean Vallet

Acquisition :

- Surface commerciale de 358 m<sup>2</sup> au Balcon des Alpes

### ❖ **Commissions Finances**

Les commissions Finances se dérouleront les jeudis 19 février, 05 mars, 12 mars à 20h00 et le jeudi 19 mars à 19h00 en présence de Monsieur MARTINETTI, Trésorier.

### ❖ **Souhaits du Conseil Municipal pour Enfants**

Monsieur MAULARD, Adjoint responsable du CME, fait part aux conseillers des projets du CME :

- Un bac à compost au village
- L'installation de râteliers à vélo dans différents points du village

Les conseillers approuvent ces projets des conseillers des enfants.

### ❖ **Recensement de la population**

La population légale de Roiffieux, suite au recensement opéré en 2008, s'élève désormais à 2740 habitants.

### ❖ **Vœux 2009**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de cartes de vœux à l'attention du Conseil municipal dont celles de Mlle Karine DUSSUD, Monsieur DE BELAIR, Madame et Monsieur COURBON.

### ❖ **Contrat Enfance Jeunesse**

Monsieur le Maire invite les conseillers à la signature de l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse qui se déroulera le 27 janvier 2009 à 18h30 en mairie.

### ❖ **Invitation Ste Barbe**

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une invitation des Pompiers à la Ste Barbe le 23 janvier à 19h00 à la caserne.

### ❖ **SDE**

Monsieur SITZIA, conseiller délégué au SDE, informe le conseil des changements d'attribution de subventions opérés par le SDE.

Désormais il n'y aura plus différenciation entre éclairage public et illumination, les travaux subventionnés devront être effectués dans un délai de 2 ans et les demandes de subventions déposées avant Novembre N-1.

### ❖ **Balcon des Alpes**

Les délais des travaux devraient être respectés. L'aménagement des abords par la mairie débutera début mars.

### ❖ **Coussins berlinois**

Deux coussins berlinois ont été installés à l'essai dans le centre du village afin de répondre aux problèmes de vitesse excessive.

### ❖ **Illuminations**

Madame AUBERT, conseillère, souhaiterait que les illuminations de Noël soient retirées aux alentours du 10 janvier pour des soucis d'économie d'énergie.

### ❖ **Travaux divers**

Monsieur HEYRAUD, Adjoint en charge des Travaux, fait le point sur les travaux effectués sur la commune.

Le mur en construction au carrefour des Quatre Chemins devrait être terminé fin janvier.

Des gardes corps vont être posés route de Bernaudin.

La numérotation devrait bientôt arriver.

### ❖ **Lots de bois**

Le tirage au sort des 21 lots de bois mis en vente en partenariat avec l'ONF a été effectué. Les 21 lots de bois ont été retirés en mairie.

La séance est levée à 22h15.